

Dans ce même arrondissement, 15 élèves, appartenant à 6 localités, avaient à eux seuls 1212 absences non justifiées, soit 81 par élève :

à Grevenknop,	2	élèves,	341	absences ;
à Dippach,	3	»	165	»
à Kopstal,	3	»	238	»
à Hunsdorf,	2	»	220	»
à Mamer,	4	»	167	»
à Hollenfels,	1	»	81	»

15 élèves, 1212 absences non justifiées.

Par rapport à la liste ci-dessus des élèves du 1^{er} arrondissement qui avaient chacun plus de 50 absences non justifiées l'inspecteur d'écoles du 1^{er} arrondissement fait les réflexions suivantes : « Il appert de cette liste que 46 élèves ont fait 5116 absences sans permission, ce qui donne une moyenne de 111,4 par élève. Retrançons les de la totalité des absences sans permission, nous aurons 11341—5116=6225 absences sans permission pour 5878 élèves, ou un peu plus de 1 absence par élève.

« On pourrait me dire que la loi a été faite pour les parents négligents. Je n'en disconviens point. Mais les circonstances sont parfois telles que la meilleure volonté des commissions locales ne suffit pas pour porter remède à une situation fâcheuse.

« A la campagne la fréquentation est ordinairement très régulière, à quelques exceptions près. Mais dans les villes et les centres peuplés et industriels les enfants sont exposés à tant de dangers de toute espèce, et la vie de famille laisse tant à désirer surtout parmi la population ouvrière » qu'il est impossible d'y obtenir une fréquentation scolaire tout à fait régulière.

Ces observations de l'inspecteur d'écoles du 1^{er} arrondissement sont faites par rapport à la ville de Luxembourg et quelques communes environnantes, qui ont beaucoup d'absences non justifiées à noter, dont cependant les commissions locales sont animées des meil-